

CRISE POLITIQUE EN MILIEU RURAL CAS DUVILLAGE ADJAME-BINGERVILLE

MARIAME TATA FOFANA,

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

mariametata@yahoo.fr

Resumé

Le peuple Tchaman reconnu pour sa gestion démocratique politique est aujourd'hui en proie à une crise quasi-permanente. Il s'agit d'une organisation basée sur les classes d'âge : les Blessouè, les Tchagba, les Gnando, les Dougbo. Se fondant sur une enquête qualitative, avec des matériaux tels que la recherche documentaire, l'observation et l'entretien, ce texte analyse les conflits observés dans la gestion du pouvoir en pays Tchaman, précisément dans le village d'Adjame Bingerville. En d'autres termes, il montre comment dans un contexte de modernité, les institutions politiques peinent à maintenir un contrôle sur la gouvernance locale et la cohésion sociale. De façon spécifique, il décrit les manifestations des conflits liés à la succession des classes d'âge et à la gestion des ressources sociales. Cette situation est accentuée par les rapports entre la chefferie et l'autorité administrative censés être des rapports de collaboration. Sur cette base, il aboutit aux résultats que les conflits sont internes et externes à la gouvernance locale.

Mots clés : *Le village d'Adjame Bingerville, la chefferie, les classes d'âge, les conflits, l'autorité administrative.*

Abstract

The Tchaman people, renowned for their democratic political management, are today in the grip of a quasi-permanent crisis. This is an organization based on age groups: the Blessouè, the Tchagba, the Gnando and the Dougbo.. Based on a qualitative survey, using materials such as documentary research, observation and interviews, this text analyzes the conflicts observed in the management of power in Tchaman country, precisely in the village of Adjame Bingerville. In other words, it shows how, in a modern context, political institutions struggle to maintain control over local governance and social cohesion. Specifically, he describes the manifestations of conflicts linked to the succession of age groups and the management of social resources. This situation is accentuated by the relationship between the chieftaindom and the administrative authority, which is supposed to be one of collaboration. On this basis, he concludes that conflicts are both internal and external to local governance.

Keywords: *The village of Adjame Bingerville, chieftaincy, age groups, conflicts, administrative authority.*

Introduction

L'organisation sociopolitique des sociétés traditionnelles en Afrique révèle une diversité de systèmes politiques, parmi lesquels la chefferie (Diagné,1967), occupe une place prépondérante. Malgré les nombreux

bouleversements survenus au fil du temps et l'impact des institutions nationales et du pouvoir de l'État, la gouvernance coutumière continue de jouer un rôle significatif dans la vie sociale et politique des sociétés africaines (Abba, 1990). Néanmoins, les chefferies traditionnelles contemporaines semblent, à bien des égards, être des vestiges des formes originales d'organisation sociopolitique qui prévalaient dans l'Afrique précoloniale. Par ailleurs, elles sont en proie de conflits incessants à l'instar des sociétés actuelles, qui sont tellement imprégnées et secouées qu'elles apparaissent comme des sociétés conflictuelles (Feindouno & Wagner, 2020).

Les conflits, en tant que phénomène social complexe, ont fait l'objet d'une analyse approfondie au sein des sciences sociales au fil des années. Les auteurs ont élaboré diverses théories afin de comprendre l'origine des conflits, ainsi que leurs manifestations et leurs conséquences. Parmi ces théories, celle de la modernisation (Bigo.D,2002). Selon cette perspective, les tensions résultent du processus de modernisation, qui engendre une transformation profonde au sein des sociétés traditionnelles, provoquant des frictions entre les valeurs anciennes et les valeurs modernes, susceptibles de déclencher des conflits. Une autre théorie majeure, celle des conflits sociaux (Pierre Bourdieu 1979) met l'accent sur les inégalités sociales et économique comme source de conflits. Ces inégalités, engendrant des frustrations et des ressentiments, peuvent déboucher sur des mobilisations sociales. Enfin, la théorie des mouvements sociaux, conceptualisée par des chercheurs (Charles Tilly 1978 ; et Sidney Tarrow 2023) souligne que les conflits résultent de la mobilisation de groupes sociaux cherchant à défendre leurs intérêts, mobilisant parfois des ressources violentes pour atteindre leurs objectifs. Ces théories, bien que générant des cadres conceptuels solides, trouvent des applications concrètes dans des contextes spécifiques. En Côte d'Ivoire, ces évolutions sont particulièrement perceptibles au sein des villages *Tchaman* situés dans la ville d'Abidjan. En effet, ces dernières années, les villages *Tchaman* ont été le théâtre d'une crise de chefferie, avec 58 villages sur 60 connaissant des conflits liés à la chefferie entre 2012 et 2023. Ces conflits, qu'ils soient latents ou ouverts, ont souvent pour conséquence la coexistence de deux chefs à la tête des villages (Aby,1988). Ils engendrent des tensions verbales, des confrontations physiques, des dégâts matériels, des séquelles psychologiques, ainsi que des divisions intergénérationnelles (Sika,2017). De plus, ces conflits entraînent

l'exclusion de certains membres de la communauté, la fragmentation des relations au sein des villages, l'émergence de litiges lors des funérailles, le non-respect des autorités traditionnelles telles que le patriarche du village, les aînés et le chef (Kouadio, 2001). Ces formes de conflits ont un impact significatif sur les dynamiques des relations sociales au sein de la même ethnie, et elles influencent également la manière dont l'altérité est perçue et reconstruite (Ouattara, 2020). Parmi ces villages, la crise de chefferie à Adjamé Bingerville se distingue comme un exemple emblématique., cette chefferie a été le théâtre de violents affrontements en 2022 entre partisans et opposants au chef coutumier, entraînant la perte tragique d'une vie humaine et plusieurs blessés. Cette escalade de violence met en lumière la complexité des enjeux entourant la chefferie traditionnelle au sein de la société *Tchaman*.

Face à cette crise de chefferie, l'État ivoirien a réagi en mettant en place un cadre réglementaire visant à prévenir de tels conflits. La loi portant statut des rois et chefs traditionnels, adoptée en juillet 2014 par l'Assemblée Nationale, témoigne de la volonté de l'État de contribuer à la valorisation de la fonction d'autorité traditionnelle et à la promotion des us et coutumes, ainsi que des idéaux de paix et de développement. Pourtant, malgré les efforts de l'État, la persistance des conflits dans les villages *Tchaman*, en particulier à Adjamé Bingerville, demeure une réalité tenace jusqu'à ce jour. Ces conflits de succession engendrent tensions verbales, confrontations physiques, dégâts matériels, séquelles psychologiques, divisions intergénérationnelles, exclusions de membres de la communauté, fragmentation des relations au sein des villages, litiges lors des funérailles, et non-respect des autorités traditionnelles telles que le patriarche du village, les aînés et le chef. Cette persistance souligne les défis persistants dans la gestion des structures politiques héritées du passé face aux pressions modernes, exposant les difficultés de maintenir des institutions coutumières fonctionnelles dans un contexte en constante évolution. Ainsi, la complexité des conflits de succession dans les villages *Tchaman* et en particulier celui d'Adjamé Bingerville ; demeure un sujet d'analyse incontournable pour comprendre les dynamiques politiques, sociales et culturelles de cette région de la Côte d'Ivoire. Ainsi, cette recherche a pour objectif général d'analyser les conflits liés à la chefferie à Adjamé-Bingerville. Il s'agit de façon spécifique de présenter l'organisation socio-politique du village,

et d'identifier les facteurs qui favorisent les conflits autour de la gouvernance locale menaçant ainsi l'ordre social villageois.

Méthodologie

Dans le district d'Abidjan, les villages *Tchaman*, en particulier ceux de la ville de Bingerville, sont témoins de conflits persistants entre les générations *Dougbo* et *Tchagba*(Kaba,2020).. L'étude s'est concentrée sur le village d'Adjamé Bingerville en raison de troubles récents liés à la crise de légitimité des chefs au pouvoir, à l'intervention des autorités administratives et à l'incarcération d'un chef. Pendant la phase de l'enquête-terrain (Avril à Octobre 2023), nous avons interrogé trente (30) acteurs issus de diverses catégories sociales, ainsi que des témoins privilégiés susceptibles de fournir des informations, tant d'ordre factuel qu'opinion, liées à l'objet de cette étude. En conséquence, notre échantillon cible englobe les participants suivants :

- Les protagonistes : ces acteurs clés du conflit se composent des membres de la génération *Dougbo* (04) et des membres de la génération *Tchagba* (10). En tant que figures centrales du conflit, leurs perspectives sont essentielles pour l'analyse des données.
- Les leaders communautaires (04) : cette catégorie comprend les chefs religieux, la présidente des femmes et le doyen du village. Les entretiens avec ces intervenants ont fourni des informations cruciales pour mieux comprendre le phénomène des conflits de chefferie récurrent
- Les membres du village intégré dans une classe d'âge (10) : leurs points de vue sur les conflits de chefferie ont mis en lumière l'impact du conflit sur la communauté.
- En outre, nous avons également inclus les autorités préfectorales de la préfecture dans notre échantillon pour comprendre leur implication dans la résolution de la crise (02).

L'approche qualitative a été retenue visant à approfondir la compréhension des causes et des manifestations de la crise politique en milieu rural, en mettant l'accent sur le village d'Adjamé Bingerville. Elle a offert la flexibilité nécessaire pour recueillir des données riches et contextualisées, favorisant ainsi une interprétation approfondie des

complexités de la situation étudiée. L'utilisation techniques de collectes de données, telles que la recherche documentaire, l'observation directe et des entretiens semi-structurés, a favorisé une exploration en profondeur des expériences, des perceptions et des interrelations des membres de la communauté. L'analyse des données repose sur une approche systématique, centrée sur la compréhension des thèmes émergents et des relations au sein des informations recueillies. La méthode utilisée ici est l'analyse de contenu thématique, permettant une exploration détaillée des différentes dimensions des conflits politiques en milieu rural à Adjamé Bingerville. Les résultats issus de l'analyse, fournissent un aperçu détaillé des dynamiques politiques et sociales en jeu. Plus concrètement, les résultats sont les suivants.: (i) Démocratisation du pouvoir à Adjamé Bingerville : Une analyse du système d'organisation socio-politique" ;(ii) Facteurs sociaux alimentant la crise politique à Adjamé Bingerville : une exploration approfondie". (iii) Résolution des conflits : La dynamique entre la chefferie et la préfecture.

Résultats et Discussions

I/ Démocratisation du pouvoir à Adjamé Bingerville : Une analyse du système d'organisation socio-politique"

La vie politique en pays ébrié est assurée par deux (2) institutions : l'autorité du doyen (*Akubenanan*) et celle du chef du village (*Akoubèoté*). Ils sont aidés dans leur tâche par les notables (*N'kepomaman*). La chefferie travaille aussi en collaboration avec le comité de gestion dont les membres sont composés de la génération contre-pouvoir.

1.1. De la gérontocratie à la chefferie villageoise : La transition d'Akoubènanan à Akoubèoté

Avant l'ère coloniale, la figure du chef du village revêtait la forme du doyen d'âge, appelé *akoubènanan*, qui incarnait le patriarche du village. Sa désignation ne dépendait ni d'élections ni de nominations, car il était simplement le membre le plus âgé de la communauté. Son statut lui conférait le pouvoir de prendre la décision finale en ce qui concerne toutes les questions politiques et foncières. Le chef et les notables devaient le consulter avant de prendre des décisions à ces niveaux. Son autorité et son prestige étaient indiscutables, car généralement, les

villageois se soumettaient à ceux qui occupaient des positions plus élevées dans la hiérarchie.

Aujourd'hui, l'*akoubènanan* occupe toujours la place la plus éminente dans la hiérarchie traditionnelle, basée sur l'âge (il est le plus âgé du village, même s'il n'appartient pas à la génération au pouvoir) et sur le genre (il doit être nécessairement de sexe masculin, car, à Adjamé-Bingerville, les femmes n'ont pas jusqu'à ce jour de rôle social de dirigeantes). Concernant la chefferie, son âge lui confère un statut particulier dans la désignation du chef de village.

Selon les notables « *L'akoubènanan* est le garant des us et coutumes et son avis est très important dans la désignation du chef opéré au sein de la génération ».

Par conséquent, il est possible d'affirmer que le statut de doyen du village engendre une responsabilité dans la validation de la sélection du chef du village au sein de la génération autorisée à prendre les commandes du pouvoir. En tant que garant de la tradition, il est également responsable des libations aux ancêtres, aux esprits et aux génies, assurant ainsi la communication entre les vivants et les défunts. *L'akoubènanan* se limite strictement à un rôle traditionnel et n'intervient pas dans les affaires administratives. Sa fonction est essentiellement symbolique, en tant que gardien de la conscience morale du village. Depuis l'institutionnalisation des chefferies villageoises, son statut a été relégué à cette dimension symbolique.

De plus, il existe une complémentarité entre les fonctions du doyen *akoubènanan* et du chef *akoubèoté*. Le premier représente avant tout la volonté divine et des ancêtres, tandis que le second exprime principalement la volonté collective du village. Le choix de l'*akoubèoté* par sa génération est toujours soumis à l'approbation des villageois, ensuite validé par l'*akoubènanan* avant d'être officiellement entériné. Il devient ainsi manifeste que la reconnaissance administrative du chef se divise en deux étapes distinctes. La première est la phase traditionnelle, tandis que la seconde est la phase administrative, débutant par une consultation publique et s'achevant par la délivrance de l'arrêté de nomination par l'autorité préfectorale. Cette remise confère au chef le rôle de collaborateur de l'Administration.

Selon Niangoran-Bouah (1969), le lien entre la chefferie et les classes d'âge, qui était en vogue lors de ses enquêtes, est le résultat des

changements introduits par l'administration coloniale. La chefferie liée aux classes d'âge (définie par le titre d'*akoubèotè*) est un phénomène récent, consécutif à la colonisation. (Niangoran-Bouah, 1969). Chez les *Tchaman*, la désignation du chef du village est étroitement liée à l'organisation des classes.

1.2. Structure des classes d'âge et exercice du pouvoir

La classe d'âge revêt une dimension politique, car l'initiation des nouveaux membres confère aux initiés le droit de participer aux décisions concernant le village. Cette pratique du pouvoir est en accord avec les traditions locales, et il est impératif que le chef de village respecte ces règles établies. Il est à noter que le chef de la classe d'âge peut également devenir le chef du village lorsque sa classe d'âge atteint le stade des "hommes mûrs" dans la gestion des affaires communautaires. L'organisation des classes d'âge reflète une structure similaire à celle de l'organisation militaire, caractérisée par un esprit de corps, une solidarité de groupe, et un respect de la hiérarchie. Il s'agit d'individus appartenant à la même génération, classés en quatre catégories d'âge (*Tchagba*, *Dougbo*, *blessoué* et *Assoukrou*). Une caractéristique essentielle de ce système réside dans la subdivision des classes en sous-catégories. Chaque classe "générationnelle" est ensuite subdivisée en quatre sous-catégories en fonction du rang de naissance des individus qui la composent : (Dugast 1985) : *Djehou* (aînés), *Dogba* (puînés), *Agban* (cadets) et *Assoukrou* (benjamins). Contrairement à un royaume ou une chefferie, le système politique sous-jacent à cette structure des classes d'âge est fondé sur un modèle démocratique. Cette démocratie des classes d'âge représente un point de convergence entre des sociétés aux approches différentes, ce qui confère à la société *Tchaman* une essence égalitaire. En effet, après la célébration de la fête de génération, chaque catégorie d'âge, dont le rôle social est de déterminer la maturité et la capacité à gérer les biens, les personnes et la sécurité du village, prend tour à tour les rênes de la gouvernance du village, dans un intervalle de temps n'excédant pas 15 ans. Les relations entre les différentes générations sont formalisées, créant ainsi une dynamique où tous les membres de la société *Tchaman* sont égaux en termes de droits et de devoirs, et partagent la responsabilité de la gestion des affaires du village. De cette manière, le chef de village collabore avec quatre ou cinq anciens *N'kèpomaman* de sa génération, dont trois proviennent de la première sous-classe (les fils aînés *djéhou*) et

deux de la seconde sous-classe (les puînés, les *dongba*). La désignation de chef s'opère ainsi exclusivement au sein de sa génération et par sa génération

L'*Akoubèoté* est assisté dans ses tâches par les *N'kepomaman* ou notables. Ils sont nommés parmi les hommes les plus intègres des classes d'âge. Ils doivent être socialement francs, justes. Les notables forment avec l'*akoubènanan* et l'*Akoubèoté*, le Conseil des Anciens. Leur rôle est d'assurer la défense de l'intégrité sociale du village. La notabilité comprend des notables choisis par chacune des quatre catégories de la génération au pouvoir. Les notables doivent résider au village. Le chef les consulte pour tout ce qui contribue à la vie au village tel que le règlement d'un conflit. La présence de cette notabilité justifie la production de l'identité villageoise dans la mesure où la notabilité est un produit de la coutume qui veut que le chef dirige avec la collaboration des autres membres de sa génération. Les transformations consécutives à la colonisation n'ont fait que cristalliser sur l'*akoubèoté*, des fonctions qui ont toujours été celles de la classe au pouvoir. C'est pourquoi de nos jours, la nomination du chef et la succession à sa charge est étroitement liée au rythme de progression des classes d'âge.

II. Facteurs sociaux alimentant la crise politique à Adjamé Bingerville : Une exploration approfondie

II.1. Crises internes : Mauvaise gestion des ressources villageoises

Depuis quelques années, des troubles récurrents sont observés dans les villages *Tchaman*. Plus particulièrement, à la fin du mandat de la génération *Doungo* et à l'avènement de la génération *Tchagba*. La gestion inappropriée des ressources communautaires, qu'il s'agisse de terres, de biens immobiliers ou d'argent, joue un rôle majeur dans la survenue de conflits. Historiquement, la gestion de ces ressources était fortement influencée par le respect qu'avaient les dirigeants envers leur caractère sacré, ce qui les encourageait à effectuer des prélèvements de manière modérée.

Dans le village d'Adjamé Bingerville, l'examen des relations intergénérationnelles et intrafamiliales au sein de ces communautés met en évidence comment, face à une pression croissante sur les terres et à l'affaiblissement du rôle des institutions foncières traditionnelles, les

transferts, qu'ils soient familiaux ou entre générations, connaissent des changements significatifs. Ces évolutions se traduisent par des modifications dans la manière dont les règles d'héritage sont appliquées et par une augmentation de l'individualisation des droits d'utilisation des terres, qu'elles soient détenues en famille ou au sein de la communauté. La gestion des terres familiales devient ainsi un point central de tensions et de conflits, qu'ils surviennent dans les relations entre parents et enfants, entre aînés et cadets, ou qu'ils entraînent fréquemment des conflits au niveau communautaire ou entre différentes communautés. Selon un autochtone : « Nos parents ont tout vendu aux étrangers, on n'a plus terre. Ils ont sacrifié notre avenir »

La génération actuelle remet en question les accords conclus par leurs prédécesseurs et leurs chefs, se sentant lésée. Les réinterprétations des accords passés et les ventes de terres familiales ou communautaires sont des sources fréquentes de conflits. Selon un jeune du village : « Nos arrières grands-parents se sont laissés avoir par leur gentillesse. Ils ont juste offert un logement et des parcelles à leurs ouvriers. Des années plus tard, ces étrangers se croient tout permis et affirment que les terres leur appartiennent depuis des générations. Est-ce que c'est normal qu'un mossi détienne nos terres familiales. Je crois que tout doit être revu, il n'y a aucune preuve qui prouve que les terres leur appartiennent définitivement. Même si on doit faire la guerre pour les chasser, on le fera ».

Néanmoins, cette perspective n'est pas universellement acceptée par toutes les autorités villageoises. Certains, au nom de leurs intérêts personnels, ont tendance à exploiter de manière excessive ces ressources, ce qui inévitablement entraîne des conflits liés à une mauvaise gestion de ces ressources précieuses. Dans tous les villages *Tchaman* depuis la colonisation, le chef du village gérait toutes les affaires administratives, foncières, financières et le patrimoine immobilier du village. Selon un autochtone : « Le chef avait la mainmise sur tout ». Mais sa gestion des ressources communautaires a commencé à être remise en cause, parce qu'il ne rendait pas compte de ce que percevait le village dans ses différentes transactions foncières et financières. De plus, les villageois ont constaté un relatif train de vie aisée du chef du village (un train de vie qui n'existait pas avant sa prise de pouvoir en tant que chef) au détriment de la communauté qui ne bénéficiait pas des retombées des ressources générées par le village.

Cette transformation sociale de la vie du chef se matérialisait selon les autochtones, par la possession de biens immobiliers (construction de plusieurs types d'habitat en son nom), la possession d'autres types de biens matériels. Ainsi, nous sommes confrontés à un système où différentes visions de la manière dont les ressources du village devraient être gérées s'affrontent. L'idée commune et partagée est celle d'une utilisation collective de ces ressources au profit de toute la communauté, plutôt que d'un groupe particulier d'individus.

L'analyse montre le point de vue des personnes enquêtées concernant les problèmes liés à la mauvaise gestion, qui sont exacerbés par l'attitude corrompue de certains chefs de villages et par le manque d'espoir de la jeune génération qui, suite au "*fatchué*" (rite de passage), attend l'octroi de sa parcelle de terre pour marquer son indépendance financière ou son autonomie. En effet, les chefs *Tchaman* sont critiqués pour avoir cédé et vendu des terres à des acteurs économiques sans prendre en considération les intérêts de leurs concitoyens. Les conflits surgissent en raison de cette mauvaise gestion des ressources villageoises, alimentée par la recherche du profit facile de la part des chefs. Dans de nombreuses régions, ils s'attribuent le contrôle de la commission foncière afin de bénéficier de commissions sur la vente des terres. Cette situation constitue la principale source de discorde, entraînant parfois la destitution de chefs dans les régions *Tchaman*.

Aussi, suite à la gestion « controversée » des chefs de village, il fut mis en place un comité de gestion foncière et financière dans les villages en général. C'est une initiative de la préfecture d'Abidjan pour trouver une tentative de solution aux problèmes récurrents soulevés par la gestion des chefs de village ébrié. Ce comité de gestion est construit comme une structure décentralisée du pouvoir du chef du village. Il fonctionne de manière autonome avec un droit de regard du chef. Ses fonctions portent sur la gestion des affaires foncières et financières du village. Cependant, des crises continuent de subsister. C'est le cas du village de M'Pouto. Cependant à M'Pouto, le comité a connu un problème de fonctionnement dû à sa co-gestion. Les membres des deux générations ne se sont pas entendus sur leurs attributs. Tantôt c'est la génération au pouvoir qui taxe les *Tchagba* d'outrepasser les fonctions qui leur sont assignés par la préfecture. Cette situation est sous-tendue par les propos d'un membre au pouvoir appartenant au comité : « Ils font comme si c'est eux qui détiennent le pouvoir. C'est à nous que le village va

demander des comptes mais, pas à eux. Le Préfet vous a mis dedans, c'est pour travailler, pas pour nous créer des problèmes. Ils veulent tout voir, ce n'est pas mauvais ; mais ils veulent se substituer à nous ». Tantôt ce sont les *Dougbo* qui sont désignés comme faisant obstacle à la co-gestion du comité. Selon leur discours : « Les *Dougbo* gèrent mal les ressources du foncier. On leur a demandé de faire un bilan qui a relevé 200000 frs CFA dans la caisse. Le second bilan a relevé la même somme, alors que nous on voit que y'a des ventes de terrains et l'argent rentre. Ils ne nous font pas les points ».

Ces points de divergence, relevant des différentes représentations que chaque groupe a du comité de gestion, les a amenés à s'approprier exclusivement la gestion des différentes affaires. Ainsi le pouvoir en place bénéficiant de l'accord de signature (provenant de l'arrêté préfectoral) sur les transactions et régulations foncières s'occupent de la gestion relative au foncier. Quant à la génération suivante, elle s'occupe du domaine des finances du village à travers les taxes recueillies sur les activités socio-économiques ; ce qui n'est pas dans ces prérogatives étant donné qu'elle n'est pas au pouvoir.

L'étude de Zeba (2020), montre qu'il existe une typologie des conflits de chefferie à Anonkoua-kouté qui se résume à des conflits de succession. Selon l'auteur, les conflits se manifestent souvent entre les membres d'une même génération ou entre deux générations différentes (intra ou intergénérationnelle). Ils sont dus aux perceptions de chaque groupe sur la gestion du chef du village, le foncier, la date d'accession du chef au pouvoir et les règles coutumières

II.2. Crises externes : Ingérence de l'administration dans la gouvernance du village

Avant l'avènement de l'administration moderne, le pouvoir traditionnel était exercé par les communautés villageoises au travers de leurs représentants. Cependant, après les périodes d'indépendance, les chefs traditionnels ont été progressivement relégués au second plan par l'État moderne, au nom du progrès et du développement. En Côte d'Ivoire, la volonté de renforcer son autorité a conduit l'État à imposer des restrictions au pouvoir local. Désormais, les rôles des chefs traditionnels se limitent principalement à servir de médiateurs entre l'administration moderne et la population rurale. À cet égard, l'article 31 de la loi n°2014-451 du 5 août 2014, qui porte sur l'orientation et

l'organisation générale de l'administration territoriale, stipule que "le village est l'entité administrative de base dirigée par une chefferie traditionnelle dont les compétences sont assimilées à celles d'un magistrat local." De même, l'article 2 de la loi n°2014-428 du 14 juillet 2014, qui concerne le statut des rois et chefs traditionnels, définit les autorités traditionnelles comme suit : "les rois, les chefs de province, les chefs de canton, les chefs de tribu, et les chefs de village."

Les dispositions juridiques et administratives de l'État confèrent à l'entité administrative généralement le rôle d'approuver le choix fait par les gardiens de la tradition au sein des villages. Conformément à la coutume, le pouvoir de désigner le nouveau chef appartient exclusivement aux communautés villageoises. En effet, dans le village Adjamé-Bingerville à l'instar des autres communautés *Tchaman*, les us et coutumes prévoient que c'est la génération au pouvoir qui choisit en son sein, par vote ou consensus, un membre, puis le présente à la communauté pour l'approbation populaire. Ensuite, le doyen d'âge du village le bénit par la libation en le consacrant chef et l'administration entérine le choix avec la délivrance d'un arrêté. Et cette procédure aurait été respectée dans le cadre de la désignation de l'actuel chef Mobio Aboussou en avril 2021 d'après les villageois. Mais le contestataire Awaka Agbo aurait, en complicité avec le sous-préfet de Bingerville, organisé en parallèle, et illégalement, une autre procédure laquelle l'a consacré chef du village. Une guéguerre qui met à mal la cohésion sociale dans le village.

Selon Gérard N.D.N. & Arnaud N.O.J. (2023), l'ingérence des autorités administratives, surtout en période de tensions entre les communautés, peut conduire à des décisions perçues comme manquant d'impartialité, ce qui peut entraîner le rejet de ces décisions par les villages. Dans certains cas, les autorités administratives retarderaient délibérément ou refuseraient de délivrer l'arrêté de nomination à un chef, même si le mandat de l'ancien est terminé. Selon la tradition, même si le pouvoir est déjà transféré au nouveau chef, seul l'arrêté de nomination, lui permet d'être non seulement reconnu par l'administration mais aussi lui confère l'autorisation d'exercer ses fonctions. Les partisans de l'ancien chef, ainsi que ceux du nouveau, peuvent alors s'engager dans des conflits parfois ouverts pour obtenir la reconnaissance de leur chef respectif.

En ce qui concerne Adjamé-Bingerville, d'après le groupe soutenant monsieur Mobio Aboussou, il est considéré comme le chef actuellement reconnu par la population locale, ce qui lui confère la légitimité. De l'autre côté, monsieur Awaka Agbo est considéré comme ayant la légalité en raison de la possession d'un arrêté émis par les autorités administratives le désignant comme chef. Cependant, la tâche de gouverner s'avère complexe pour le chef Awaka Agbo, car sa position est contestée par les villageois. Selon un notable : « Nous c'est le chef Mobio Aboussou, on connaît. Nous faisons partie de ces notables, le doyen a entériné la décision. Mais malheureusement les *dougbo* ne veulent pas nous laisser travailler. Ils ont imposé leur bon petit et ont convaincu le sous-préfet de signer son arrêté ».

Cette crise de légitimité du statut du chef de village a été à l'origine de nombreux troubles dans le village. Selon les affirmations d'une autochtone appartenant à la génération *Tchagba* : « Un moment, il faudrait qu'on respecte nos coutumes. Au nom de quelle modernité, on va nous imposer les choses ? On veut la paix, on est fatigué de cette crise ».

III. Résolution des conflits : La dynamique entre la chefferie et la préfecture

Pour aborder les mécanismes employés par l'administration, nous commencerons en nous basant sur les principes énoncés dans les articles 1 et 29 de la loi n°2014-451 du 05 août 2014. Ces articles confèrent à l'autorité préfectorale la mission de faciliter le développement économique, social, sécuritaire, culturel et la cohésion sociale. Par conséquent, l'autorité préfectorale intervient dans la résolution des litiges au sein de sa population et dans des situations qui pourraient avoir des répercussions sur la vie de la circonscription.

A Adjamé Bingerville, dès les premières heures de la crise, le sous-préfet s'est dépêché de s'enquérir de la situation menant une enquête auprès des personnes directement impliquées.

Selon un notable proche du camp Mobio Aboussou : « Nous étions heureux de l'arrivée du sous-préfet. Mais notre joie fut de courte durée. Après avoir interrogé notre camp et ceux qui se proclament chef, le sous-préfet a tranché en faveur du camp adverse sans tenir compte de

nos us et coutumes. C'est nous qui choisissons le chef. L'administration ne fait qu'entériner la décision. »

Selon les résultats de l'étude de S. Mappa (1998), dans de nombreux cas, les institutions étatiques telles que la gendarmerie, les tribunaux et les préfectures sembleraient être en décalage flagrant par rapport aux règles, aux valeurs et aux attentes des habitants des villages. Elles seraient fréquemment perçues comme des entités corrompues, où seuls ceux qui ont les moyens financiers sont susceptibles d'obtenir satisfaction. Cette situation conduirait à une influence externe dans la dynamique du pouvoir. Une nouvelle hiérarchie s'établit, privilégiant ceux qui ont des ressources financières plus importantes. Pour l'auteur, les conflits résolus de cette manière demeurent souvent non résolus de manière satisfaisante, car les décisions prises ne sont pas conformes aux normes reconnues par les communautés villageoises. L'hostilité envers l'État semble être le revers de la médaille par rapport à l'idéalisation du pouvoir coutumier. L'État est perçu comme une source de division et de corruption, tandis que le pouvoir traditionnel est considéré comme garant de l'unité au sein de la communauté villageoise.

Pour Gérard N.D.N. & Arnaud N.O.J. (2023), l'institutionnalisation de la chefferie traditionnelle dans le système démocratique ivoirien présente des désavantages évidents, notamment l'ingérence des autorités administratives dans le choix des chefs et le refus de délivrer des arrêtés de nomination à certains chefs qui ont été désignés selon les traditions. Ces décisions prises par l'administration perturbent la collaboration entre elle et la chefferie traditionnelle. En conséquence, la crédibilité et l'influence des autorités administratives auprès des communautés en souffrent, ces dernières les accusant d'être responsables des conflits dans leurs villages.

Concernant la situation de crise que vit le village d'Adjamé Bingerville, il est ressorti des entretiens avec les autorités préfectorales, que celles-ci mettent en œuvre des méthodes de résolution de sortie de crise telles que l'arbitrage, la conciliation, la médiation et la communication non violente. Ces approches sont déployées à des étapes spécifiques du processus, couvrant à la fois la prévention, la gestion et la résolution des conflits, chacune s'inscrivant dans un cadre défini: Les étapes du processus de résolution de conflit ont pris en compte les discussions avec chaque partie impliquée, la recherche des véritables origines du conflit, les échanges avec toutes les parties prenantes, ainsi que la

convocation de toutes les parties concernées en vue de parvenir à des décisions concertées. Les personnes ressources concernées étaient les membres des générations *Dougbo* et *Tchagba*, le *Nanan*, les jeunes, les femmes ainsi que les figures religieuses.

Selon les affirmations d'un notable : « C'est du jamais vu ce qui s'est passé au village. Le sous-préfet est allé s'entretenir seul sans témoins avec le *Nanan*. Malheureusement, nous ne savons pas ce qui s'est réellement passé. Le doyen a changé sa version et a reconnu Awaka Agbo comme chef du village ».

Les autorités préfectorales quant à elles, affirment avoir tenu des réunions avec les parties en conflit et les différentes générations. Lors de chaque rencontre, les principes de communication non violente et de liberté d'expression ont été établis. Selon Zeba (2020), dans le but de préserver la cohésion sociale et en raison de l'absence d'un consensus traditionnel, les autorités ont adopté une stratégie consistant à rapprocher et sensibiliser les parties concernées en vue de favoriser le dialogue. Ainsi, à chaque fois qu'une crise ou un litige se manifeste, les autorités encouragent les parties à trouver un compromis équitable afin de ne pas préjudicier la population. De plus, des démarches fréquentes sont entreprises en collaboration avec les responsables des chefs *Tchaman* pour élaborer des solutions aux conflits qui surgissent. Ainsi, la résolution des conflits au sein de la chefferie à Adjamé Bingerville a-t-elle connu des étapes cruciales, marquées par des événements clés qui ont façonné la dynamique entre la chefferie locale et la Préfecture. Les dates importantes dans ce processus de résolution sont révélatrices des efforts déployés pour restaurer la stabilité et légitimer les autorités locales. Le 8 mars 2023, une décision majeure a été rendue par le conseil d'État et la Haute Juridiction de l'Administration, annulant le premier décret préfectoral en faveur de monsieur Agbo Honoré. Cette décision a été un tournant significatif, remettant en question la légitimité de la chefferie existante et ouvrant la voie à un réexamen de la situation. Le 26 juillet 2023, les autorités préfectorales ont effectué une visite cruciale, fournissant des informations essentielles qui ont conduit à l'annulation officielle du premier décret préfectoral en faveur de monsieur Agbo Honoré. Cette visite a marqué une intervention directe des autorités préfectorales pour résoudre la crise, illustrant l'importance accordée à la recherche d'une solution durable. Le 12 octobre 2023, en réponse à cette annulation, un nouvel arrêté a été établi, désignant

officiellement monsieur Mobio Aboussou en tant que chef légalement reconnu. Cette étape a été cruciale pour restaurer la stabilité au sein de la chefferie et légitimer une nouvelle autorité. Le 20 octobre 2023, monsieur Mobio Aboussou a reçu son arrêté des mains des autorités préfectorales, officialisant ainsi son rôle de chef légitime. Cette remise symbolique a marqué la conclusion d'un processus de résolution des conflits, mettant en avant l'importance du dialogue entre la chefferie et la préfecture pour parvenir à une solution acceptée par toutes les parties. Ces dates marquantes illustrent la complexité du processus de résolution des conflits, mettant en lumière l'interaction entre les instances locales et administratives pour restaurer l'ordre et la légitimité au sein de la chefferie d'Adjamé Bingerville.

Conclusion

L'étude approfondie des conflits liés à la chefferie au sein du village d'Adjamé Bingerville offre des perspectives riches sur la dynamique politique, sociale et culturelle des villages *Tchaman* en Côte d'Ivoire. L'organisation sociopolitique traditionnelle, ancrée dans les classes d'âge telles que les *Blessouè*, les *Tchagba*, les *Gnando*, les *Dougbo*, présente des fissures perceptibles dans un contexte de modernité, mettant en lumière les tensions entre les institutions politiques locales et les pressions externes. La persistance des conflits de succession, illustrée par l'exemple d'Adjamé Bingerville, reflète les défis inhérents à la gestion des structures politiques héritées du passé face aux évolutions modernes. Malgré les efforts de l'État ivoirien pour réguler la chefferie traditionnelle à travers des cadres réglementaires, la réalité sur le terrain dévoile une résistance persistante aux changements, avec des conséquences dévastatrices telles que des affrontements violents, des pertes en vie humaine, et des divisions au sein de la communauté. Les théories abordées, telles que la modernisation, les conflits sociaux et les mouvements sociaux, trouvent une application concrète dans le contexte des villages *Tchaman* en général et plus spécifiquement à Adjamé Bingerville. La tension entre les valeurs traditionnelles et les influences modernes émerge comme un facteur majeur contribuant aux conflits, tout comme les inégalités sociales et économiques au sein de la communauté. En dépit des efforts de l'État pour résoudre ces conflits par le biais de la législation, la recherche révèle que les racines des problèmes résident profondément dans les dynamiques internes de

gouvernance locale, en particulier dans la gestion des classes d'âge et des ressources sociales. Les relations tendues entre la chefferie et l'autorité administrative soulignent la nécessité d'une collaboration plus étroite pour assurer une gouvernance efficace et prévenir les conflits. Cette étude met donc en lumière la complexité des enjeux entourant la chefferie traditionnelle dans les villages *Tchaman* d'une manière générale et de façon spécifique Adjamé Bingerville, soulignant la nécessité d'approches nuancées pour résoudre ces conflits. Comprendre ces dynamiques politiques, sociales et culturelles demeure essentiel pour promouvoir la paix, la cohésion sociale et le développement durable au sein de ces communautés

Références bibliographiques

Baribeau Colette (2009). « L'analyse qualitative des données », *Recherches qualitatives* - 28 (1), pp.133-148.

Bigo Didier. (2002). « Security and Immigration: Toward a Critique of the Governmentality of Unease ». *Alternatives: Global, Local, Political*, 27(1), pp.63-92.

Charles Tilly (1978). *From Mobilization to Revolution*. Éd. Addison-Wesley Publishing Company. DOI: 10.2307/2578935.

Gérard Nanan Doh N'Guessan et Arnaud N'Drin Owo Jean (2023). « Analyse Socio-Anthropologique des Conflits liés à la succession des classes d'âge chez les Tchaman à Abidjan (Côte d'Ivoire) ». *ESI Preprints*.. DOI 10.19044/esipreprint.2.2023. p199 L'URL <https://doi.org/10.19044/esipreprint.2.2023.p199>

Koné Gnefolo (2015). « "La chefferie traditionnelle sénoufoniarafolo sous la série de crises sociopolitiques dans le nord de la Côte d'Ivoire ». *Kasa Bya Kasa : Revue Ivoirienne d'anthropologie et de Sociologie*, 30. n° 30, EDUCI.

Maiga Alkassoum (2006). « Approche sociologique de l'émergence des conflits et des instances locales de régulation dans les usages des ressources naturelles dans le Nounbiel (Burkina Faso) ». *Revue de l'Université de Moncton*. 37 (1), pp.267-294.

Mappa Sophia (1998) « Pouvoirs traditionnels et pouvoir d'État en Afrique », *L'illusion universaliste*, Paris, Karthala, 204 p.

N'Dri Kouadio. (2001). Recherche sur l'exercice du pouvoir local en Côte d'Ivoire. *Centre Africain de Formation et de Recherche Administrative pour le Développement (CAFRAD)*.

Niagalé Bagayoko et Fahiraman Rodrigue Koné (2017). « Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne. » *Rapport de Recherche No. 2*

Sidney Tarrow (1994). *Power in Movement: Social Movements and Contentious Politics* ³. Maison d'édition: Cambridge University Press. DOI: 10.1017/CBO9780511813245

Pierre Bourdieu (1979). *La Distinction. ed. de Minuit*. DOI: 10.3917/deno.bourd.1979.0

Perrot Claude-Hélène. (2009). « Les autorités traditionnelles et l'État moderne en Afrique Subsaharienne au début du XXI^e Siècle ». *Cadernos de Estudos Africanos* . 15/17, 15-33 URL : <http://journals.openedition.org/cea/179> ; DOI : 10.4000/cea.179

Wohi Innocent Flan, Kaphalo Ségorbah Silwé et Joseph Koné (2021) : « Chefferie traditionnelle en Côte d'Ivoire : Quel bilan après l'institutionnalisation ? », *Document de Politique* No. 75 d'Afrobarometer.